



## Autorisation de droit à l'image [ -18 ans ]

Aïkido Club Parisien

*Document à imprimer et à remettre à un responsable du Club*



## Limite de responsabilités

Dans le cadre d'évènements auxquels votre enfant pourrait participer :

- Dans l'enceinte du club
- Ou à l'extérieur du club,

il serait susceptible d'être pris en photo par un membre de l'association ou d'être présent sur un support vidéo.

Selon la législation en vigueur, vous avez la possibilité de ne pas accorder votre autorisation pour le droit à l'image :

Dans ce cas, nous vous demandons de l'indiquer sur cette feuille en barrant la mention « Autorise » et en précisant « N'autorise pas ».

En donnant votre accord, l'Aïkido Club Parisien aura la possibilité de diffuser les images où votre enfant sera présent.

Je soussigné(e) :

\_\_\_\_\_

responsable de l'enfant :

\_\_\_\_\_

**Autorise les diffusions de l'image de mon enfant.**

Ce choix vaut engagement de votre part pour l'exercice du droit à l'image

Date :

Lieu :

Signature : (précédée de la mention « lu et approuvé »)

L'Aïkido Club Parisien décline toute responsabilité concernant les éventuels incidents qui pourraient avoir lieu en dehors du tapis, et en particulier les accidents, vols et détériorations dans les vestiaires et parties communes du gymnase.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_

père / mère / représentant(e) légal(e) de l'enfant : \_\_\_\_\_

demeurant à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

déclare avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur de l'Aïkido Club Parisien et les approuver sans réserve.

**Date :**

**Lieu :**

**Signature :** (précédée de la mention « lu et approuvé »)



## Attestation de santé pour le renouvellement d'une licence sportive

Edition : 3 juillet 2017

### Autorisation d'intervention médicale d'urgence

Je soussigné(e) :

\_\_\_\_\_

demeurant à :

\_\_\_\_\_

responsable légal(e) de :

\_\_\_\_\_

autorise l'enseignant ou tout responsable de l'Aïkido Club Parisien à prendre, le cas échéant, toutes mesures utiles pour une intervention chirurgicale d'urgence ou pour une hospitalisation.

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par un responsable de l'Aïkido Club Parisien.

*Rappel : un mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.*

**Date :**

**Lieu :**

**Signature :**

Je soussigné(e)

\_\_\_\_\_

Atteste avoir répondu à la négative à toutes les questions du questionnaire de santé, conformément à l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Signature :